



GREVE LES 28 ET 29 NOVEMBRE POUR L'EXTENSION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ...

Le 19 novembre 2012, les syndicats Spiac-Cgt (Syndicat Professionnel des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma) et le Sntpct (Syndicat National des Techniciens de la Production Cinématographique et de Télévision) ont appelé les ouvriers et techniciens de la Production cinématographique et de films publicitaires à deux journées de grève le 28 et le 29 novembre 2012 et à un rassemblement devant le CNC le 28 novembre au matin. Par ailleurs, le Sfr-Cgt (Syndicat Français des Réalisateur) appelle les réalisateurs à manifester leur solidarité avec ce mouvement.

Les syndicats ont rappelé qu' « après sept années de réunions de négociation en Commission Mixte, présidée par le Ministère du Travail, le 19 janvier 2012, l'Association des Producteurs Indépendants (API) a proposé à la signature des syndicats de salariés et aux autres syndicats de producteurs un texte d'accord qui maintient les niveaux des salaires minima et de majorations de salaires de référence qui figuraient dans l'ancienne Convention non étendue et qui institue pour la première fois un salaire minimum du réalisateur.

Ce texte a été signé par les syndicats SNTPCT, SPIAC-CGT, SFR-CGT, FO, CFTC, CFE-CGC (seule la CFDT ne l'a pas ratifié).

Les syndicats de producteurs APC, UPF, SPI, AFPF et APFP n'ont pas signé et mènent une campagne de désinformation auprès du Ministère de la Culture et du Ministère du travail; ils tentent de persuader le Ministre du Travail de refuser de prendre un arrêt d'extension du texte signé et ainsi imposer aux Organisations syndicales signataires une renégociation sur les bases de leurs propositions salariales à la baisse.

Les Syndicats de producteurs non-signataires doivent mettre un terme à leur posture d'affrontement social que de nombreux producteurs ne partagent pas. Ils doivent se réinstaurer comme des partenaires sociaux responsables et respectueux des conditions de vie des ouvriers, des techniciens et des réalisateurs qui investissent leurs savoirs techniques et artistiques au service de la réalisation des films qu'ils produisent.

Les organisations syndicales de salariés représentatives des ouvriers, techniciens et réalisateurs n'accepteront pas de renégocier à la baisse les conditions de rémunération négociées et fixées dans l'Accord du 19 janvier 2012.

Pour l'ensemble des ouvriers, techniciens et réalisateurs le seul moyen de garantir des niveaux de salaire leur permettant de vivre de l'exercice de leur métier c'est d'obtenir l'extension du texte de la Convention du 19 janvier 2012 qui la rendra applicable à tous les Producteurs sans exception... »

Un rassemblement sera organisé devant le CNC (12, rue de Lübeck 75016 PARIS - Métro IENA) le mercredi 28 novembre à 10 heures.

Paris, le 20/11/2012.

- Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com

FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60